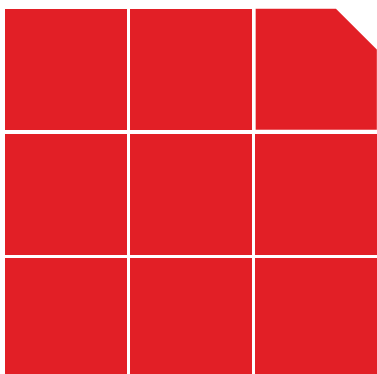


Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des membres de l'association

# **Ligue Suisse contre l'Epilepsie** **8008 Zürich**

compte annuel 2023



**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à**  
l'assemblée des membres de l'association  
Ligue Suisse contre l'Epilepsie  
8008 Zürich

En notre qualité d'organe de révision statutaire, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'association Ligue Suisse de l'Epilepsie pour l'exercice arrêté au 31. décembre 2023. Selon la Swiss GAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au conseil de fondation / au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la suisse loi et aux statuts.

OBT SA

Thomas Pfister  
expert agréé de révision  
réviseur responsable

Nadine Moser  
expert agréé de révision

Saint-Gall, 13 mai 2024

- Annexe: compte annuel

**Bilan au 31 décembre 2023**

avec exercice précédent pour comparaison

	comparaison	
	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités	997'615.58	1'102'421.55
Créances sur livraison et prestations	6'272.70	4'640.00
Autres créances à court terme	3'367.40	2'295.58
Actifs de régularisation	17'172.98	6'072.30
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1'024'428.66</b>	<b>1'115'429.43</b>
Titres	610'333.00	577'944.00
<b>Placements financiers</b>	<b>610'333.00</b>	<b>577'944.00</b>
Immobilisation corporelles meubles	1.00	1.00
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>TOTAL DU CAPITAL IMMOBILISÉ</b>	<b>610'334.00</b>	<b>577'945.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1'634'762.66</b>	<b>1'693'374.43</b>
<b>PASSIF</b>		
Obligations résultant de livraisons et de prestations	41'014.25	28'783.85
Passifs de régularisation	10'526.60	16'478.85
<b>Obligations à court terme</b>	<b>51'540.85</b>	<b>45'262.70</b>
<b>Capital lié du fonds</b>	<b>93'600.00</b>	<b>27'500.00</b>
<b>TOTAL DU CAPITAL TIERS</b>	<b>145'140.85</b>	<b>72'762.70</b>
<b>Capital social</b>	<b>533'611.73</b>	<b>618'279.31</b>
<b>Capital lié</b>	<b>214'000.00</b>	<b>182'000.00</b>
<b>Capital libre</b>	<b>825'000.00</b>	<b>905'000.00</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-82'989.92</b>	<b>-84'667.58</b>
<b>TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>1'489'621.81</b>	<b>1'620'611.73</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1'634'762.66</b>	<b>1'693'374.43</b>

## Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre 2023

(avec exercice précédent pour comparaison)

	comparaison	
	2023 CHF	2022 CHF
<b>Total produit direct des projets</b>	<b>85'474.09</b>	61'238.50
Cotisations de membres	57'943.59	52'830.00
Produit des prestations	255.00	360.00
<b>Total produit des prestations</b>	<b>58'198.59</b>	53'190.00
Produit des campagnes de collecte de fonds	549'630.40	571'456.40
Dons reçus	149'824.09	117'055.06
Autres produits d'exploitation	8'500.00	8'500.00
<b>Total autres produits</b>	<b>707'954.49</b>	697'011.46
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>	<b>851'627.17</b>	<b>811'439.96</b>
Frais de personnel projets	-163'460.10	-134'166.08
Charges de biens et services Projets	-100'281.17	-70'669.84
<b>Charges des projets</b>	<b>-263'741.27</b>	-204'835.92
<b>Informations sur l'épilepsie, revue spécialisée</b>	<b>-21'607.89</b>	-17'028.82
Frais de personnel pour la collecte de fonds	-51'495.50	-60'908.13
Charges de biens et services collecte de fonds	-460'251.13	-438'159.01
<b>Charges pour la collecte de fonds</b>	<b>-511'746.63</b>	-499'067.14
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>54'531.38</b>	<b>90'508.08</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>-60'507.10</b>	-68'855.15
<b>Loyers</b>	<b>-29'676.40</b>	-27'529.00
<b>Entretien, réparations, remplacements</b>	<b>-2'141.40</b>	-3'259.45
<b>Assurance de choses, taxes, autorisations</b>	<b>-737.85</b>	-734.40
<b>Charges administratives et d'informatique</b>	<b>-42'708.49</b>	-51'285.63
<b>Frais de communication</b>	<b>-22'326.78</b>	-18'514.62
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-158'098.02</b>	<b>-170'178.25</b>
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL (avant intérêts / postes e.o.)</b>	<b>-103'566.64</b>	<b>-79'670.17</b>
Résultat financier	38'676.72	-112'097.41
<b>RÉSULTAT ANNUEL (avant modification du capital du fonds)</b>	<b>-64'889.92</b>	<b>-191'767.58</b>
<b>Utilisation du capital affecté du fonds</b>	<b>-66'100.00</b>	-5'900.00
<b>RÉSULTAT ANNUEL (avant affectation au capital de l'organisation)</b>	<b>-130'989.92</b>	<b>-197'667.58</b>
Retrait sur/constitution de la réserve de fluctuations de valeurs	-32'000.00	113'000.00
Prélèvement sur les réserves libres legs	80'000.00	0.00
<b>PERTE/BÉNÉFICE ANNUEL</b>	<b>-82'989.92</b>	<b>-84'667.58</b>

## Compte de l'évolution du capital au 31 décembre 2023

### Compte de l'évolution du capital affecté du fonds

	Capital initial CHF	Affectation CHF	Utilisation CHF	Capital final CHF
Capital du fonds - Vidéos explicative	1'000	0	1'000	0
Capital du fonds - Epilepsy Nurses	26'500	83'000	15'900	93'600
<b>Capital lié du fonds</b>	<b>27'500</b>	<b>83'000</b>	<b>16'900</b>	<b>93'600</b>

### Compte de l'évolution du capital de l'organisation

	Capital initial CHF	Produits CHF	Affectation externe CHF	Transferts internes CHF	Utilisation CHF	Capital final CHF
Capital d'exploitation	618'280			-84'668		533'612
<b>CAPITAL DE BASE</b>	<b>618'280</b>			<b>-84'668</b>		<b>533'612</b>
Réserves libres générales	95'000					95'000
Réserves libres legs	810'000			-80'000		730'000
<b>CAPITAL LIBRE</b>	<b>905'000</b>			<b>-80'000</b>		<b>825'000</b>
Réserves de fluctuations de valeurs	182'000			32'000		214'000
<b>CAPITAL LIÉ</b>	<b>182'000</b>			<b>32'000</b>		<b>214'000</b>
<b>RÉSULTAT ANNUEL</b>	<b>-84'668</b>			<b>84'668</b>	<b>-82'990</b>	<b>-82'990</b>
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>1'620'612</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-48'000</b>	<b>-82'990</b>	<b>1'489'622</b>

### Réserve de fluctuations de valeurs

Le montant total de CHF 214'000 au 31.12.2023 correspond à 35.1% des placements financiers.  
Les risques de marché spécifiques inhérents au portefeuille de titres sont couverts par la réserve de fluctuations de valeurs.

## Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2023

Ligue Suisse contre l'Epilepsie avec siège à Zurich. Association selon l'art. 60 ss du CC.

### Principes de présentation des comptes

Comme pour l'exercice précédent, la Ligue Suisse contre l'Epilepsie présente ses comptes en conformité avec les recommandations fondamentales pour la présentation des comptes RPC 1-6 et RPC 21, le Code suisse des obligations, ainsi que les dispositions statutaires. L'Association suisse de l'Epilepsie (Epi-Suisse) est à considérer comme organisation proche.

## Principes d'évaluation appliqués et explications relatives aux positions du bilan et du compte d'exploitation

### BILAN

#### Liquidités

Les liquidités se composent des avoirs en caisse, des comptes de chèques postaux, de placement et d'épargne. Les liquidités sont placées en francs suisses et évaluées à leur valeur nominale.

#### Créances sur livraisons et prestations

Les créances s'élèvent à CHF 13'772.70.

Le risque de perte latente est couvert par un ducroire de CHF 7'500.–.

#### Autres créances à court terme

L'impôt anticipé à recouvrer s'établit à CHF 3'367.40.

#### Actifs de régularisation

Cette position contient des factures déjà payées qui concernent l'exercice 2024.

#### Placements financiers / titres

	Ex.précéd. (en CHF)		Année 2023	
Fonds en obligations	144'515	8.5%	149'268	9.1% <sup>1)</sup>
Fonds en actions	433'429	25.6%	461'065	28.2%
Valeur comptable au 31 décembre	577'944	34.1%	610'333	37.3%

1) en % du total du bilan

Les titres sont évalués aux valeurs du marché. Les gains/pertes réalisés et non réalisés ont été comptabilisés et intégrés aux résultats.

#### Immobilisations corporelles meubles

Aucun investissement à valeur ajoutée n'a été effectué, raison pour laquelle nous renonçons à établir un inventaire des placements. La valeur à neuf assurée des immobilisations corporelles meubles est de CHF 60'000.

#### Obligations résultant de livraisons et de prestations

Il existe des obligations à court terme d'un montant de CHF808.95 envers Epi-Suisse. Les obligations à court terme envers des tiers se chiffrent à CHF 40'205.30.

#### Compte de régularisation passif

Il s'agit de la régularisation des charges pour l'exercice 2023.

## Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2023/ suite

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>2023</b>	<b>Ex. précéd.</b>
<b><i>Produit direct des projets</i></b>	CHF	CHF
Manifestations d'information	12'400.00	12'400.00
Encouragement de la recherche	19'680.00	3'698.50
Congrès scientifique annuel	9'224.09	0.00
Formation des collaborateurs de soc. pharmaceutiques	3'170.00	2'640.00
Produit général des projets	<u>41'000.00</u>	<u>42'500.00</u>
	<b>85'474.09</b>	<b>61'238.50</b>
<b><i>Charges directs des projets</i></b>		
Sensibilisation/journée de l'épilepsie	150.00	0.00
Manifestations d'information	11'116.96	2'943.03
Encouragement de la recherche	48'527.19	26'824.12
Congrès scientifique annuel	488.55	935.43
Projets spéciaux	35'256.67	35'618.80
Journée des patients	1'377.40	1'807.34
Formation des collaborateurs de soc. pharmaceutiques	<u>3'364.40</u>	<u>2'541.12</u>
	<b>100'281.17</b>	<b>70'669.84</b>
Les charges « Projets spéciaux » se répartissent comme suit durant l'année 2023 :		
Général	16'085.25	
Ukraine	9'270.70	
Epilepsy Nurses	9'900.72	
<b><i>Produit des prestations</i></b>	<u>255.00</u>	
Vente d'imprimés/médias	<b>255.00</b>	<u>360.00</u>
		<b>360.00</b>
<b><i>Dons reçus</i></b>		
Dons libres issus de	17'739.09	24'719.06
Dons, donations	585.00	11'836.00
Dons affectés à l'Ukraine	10'000.00	0.00
Legs, successions	<u>121'500.00</u>	<u>80'500.00</u>
Sollicitation propre des fondations donatrices	<b>149'824.09</b>	<b>117'055.06</b>
<b><i>Autres produits d'exploitation</i></b>	<u>8'500.00</u>	<u>8'500.00</u>
Contributions des hôpitaux	<b>8'500.00</b>	<b>8'500.00</b>
<b><i>Informations sur l'épilepsie, revue spécialisée</i></b>	14'975.00	12'814.28
Revue spécialisée	<u>6'632.89</u>	<u>4'214.54</u>
Informations sur l'épilepsie	<b>21'607.89</b>	<b>17'028.82</b>

## Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2023/ suite

	<u>2023</u>	<u>Ex. Précéd.</u>
<b>Collecte de fonds</b>		
	549'630.40	571'456.40
Recettes publipostage direct	-460'251.13	-438'159.01
Charges publipostage direct	<u>89'379.27</u>	<u>133'297.39</u>
Résultat publipostage direct		
<b>Frais de communication</b>		
Site Web	16'895.16	10'250.98
Imprimés d'information	3'184.45	3'590.86
Frais de représentation	0.00	1'300.00
Relations publiques/présence dans les médias	335.50	740.95
Sécrétariat général	28.67	0.00
Participation aux congrès	0.00	407.38
Conférence associations, commissions	394.00	735.45
Veille médiatique	1'489.00	1'489.00
<b>Charges</b>	<u>22'326.78</u>	<u>18'514.62</u>
<b>Résultat financier</b>		
Résultat financier des liquidités et titres	12'833.25	8'510.07
Frais bancaires	-6'545.53	-7'472.48
Pertes/gains de change réalisés/non réalisés sur les titres	32'389.00	-113'135.00
<b>Résultat</b>	<u>38'676.72</u>	<u>-112'097.41</u>

### **Frais de personnel**

Les frais de personnel portent sur 3 personnes (direction, administration, commandes) réunissant entre elles 2.0 postes à temps complet à la fin d'année.

Les charges pour les assurances sociales et la formation continue sont comprises dans les frais de personnel. Les frais de déplacement et de repas s'élèvent à CHF 263.70.



## Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2023/ suite

### **Prestations non rémunérées**

Le comité a été remboursé de ses frais réels. Il se compose de 13 membres à la fin d'année. Il supervise la direction et définit les objectifs de long terme. Cet organe dirigeant se réunit au moins deux fois par an. Les membres du comité fournissent aussi d'autres prestations à titre bénévole telles que renseignements, expertises et consultations. Il convient en outre de mentionner les prestations fournies gratuitement par des membres de la Ligue contre l'Epilepsie

### **Travail du comité, total**

Réunions / préparation des réunions	250 heures
Réponse aux rédaction de dépliants d'information, etc.	240 heures

### **Comité et autres activités bénévoles dans les commissions, total**

Réunions, décisions par correspondance, autres tâches (p. ex. travail de jury pour des prix, révision de directives)	250 heures
---	------------

### **Présidence** (en sus du travail au sein du comité et des commissions)

Discussions et clarifications avec le secrétariat, préparation du congrès annuel, travail avec les médias, délégations aux congrès internationaux, correspondance avec l'ILAE (International League Against Epilepsy)	340 heures
---	------------

Conférenciers lors de manifestations de la ligue (honoraires forfaitaires de CHF 250), charge de travail supplémentaire bénévole pour la préparation d'environ 7 exposés au total 125 heures

Rédaction de nouveaux textes pour les dépliants d'information ou le site web 95 heures

**Total environ 1300 heures**

En admettant un tarif horaire de CHF 150, cela représente une valeur de CHF 195'000.

Le salaire brut de la direction pour l'exercice 2023 s'élève à CHF 128797.20.

---

### **Transactions avec des organisations proches**

Les transactions ci-après ont eu lieu avec l'Association suisse de l'Epilepsie (Epi-Suisse) pendant l'exercice considéré:

	2023	Ex. Précéd.
<u>Paiements à Epi-Suisse</u>		
Loyer	22'140.00	22'140.00

Epi-Suisse et la Ligue suisse contre l'épilepsie ont décidé de ne plus se verser de cotisations respectives afin d'économiser sur les frais administratifs. Tous deux restent membres de l'autre organisation.

### **Evénements survenus après la date du bilan**

Aucun événement majeur survenu après la date du bilan et susceptible d'influencer les comptes 2023 n'est connu.